



---

## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 2-6-2 (2022)

« RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX DE LA VILLE DE COATICOOK »

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 29 avril 2022, avis de motion fut donné pour la modification du code d'éthique des employés municipaux de la Ville de Coaticook;
- le 9 mai 2022, le conseil a adopté le règlement numéro 2-6-2 (2022) intitulé « Code d'éthique des employés municipaux de la Ville de Coaticook »;
- l'objet de ce règlement vise à abroger et remplacer le règlement numéro 2-6-1 (2016);
- l'original du règlement numéro 2-6-2 (2022) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement numéro 2-6-2 (2022) entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 10 mai 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 10 mai 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 mai 2022.

Donné à Coaticook, ce 10 mai 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras